

Canevas lignes directrices pour le bénévolat

Quelles que soient leur forme concrète (document général/stratégie, charte, directives), l'existence de lignes directrices relatives au bénévolat facilite grandement sa promotion et son accompagnement. En effet, en Église, les bénévoles sont engagés dans différents domaines et cadres institutionnels. Les pratiques ont tendance à se développer au gré de ces divers contextes et, par conséquent, de manière disparate. Dès lors que toutes les parties concernées (bénévoles, salariés, instances responsables) peuvent se référer à un document-cadre commun, leur collaboration s'en trouve grandement facilitée. Afin que ces lignes directrices soient pertinentes et bien suivies, il est essentiel de les élaborer sur un mode aussi participatif que possible. Les centres de compétences du bénévolat présents dans les différents cantons (voir chapitre 8) sont aussi de bon conseil.

Voir liste de contrôle FP 7 et exemple FP 8

Plus d'informations dans le chapitre « Références et ressources »

Un document-cadre pour le bénévolat contient les éléments-clé suivants :

- Importance et définition du bénévolat.
- Fondements, terminologie et niveaux de responsabilités.
- Conditions-cadres pour le bénévolat.
- Gestes de reconnaissance.
- Attributions des autorités et du personnel salarié travaillant avec des bénévoles.

Marche à suivre pour élaborer des lignes directrices :

- Constitution d'un groupe de travail incluant toutes les parties prenantes (membres des autorités, diacres, aumôniers, permanents laïcs/animateurs communautaires, pasteurs et bénévoles, délégué-e au bénévolat dans l'Église ou spécialistes externes).
- Mandat de l'autorité au groupe de travail (définition de l'objectif et du périmètre).
- État des lieux : Qu'avons-nous déjà ? De quoi avons-nous besoin ? Que faut-il clarifier, modifier ou maintenir ?
- Élaboration du document-cadre et des documents complémentaires.
- Examen par les instances responsables (CS, CP) : prise de décision avec plan d'action priorités et répartition des responsabilités et des tâches.
- Communication au personnel salarié et aux bénévoles, puis information du grand public.
- Remerciements aux membres du groupe de travail.

Mise en œuvre :

- Introduction progressive des nouvelles mesures.
- Conseil et information, en continu, des différentes parties prenantes et des partenaires.

Vérification et adaptation :

- Révision et actualisation régulière des documents.

Lorsqu'une Église dans son ensemble ou l'une de ses entités (paroisse, aumônerie) élabore des lignes directrices en suivant ce cheminement, cela montre l'importance accordée au bénévolat. Inclure des bénévoles dans ce processus est aussi un signe manifeste que ces personnes et leurs engagements sont pris au sérieux.

Explications dans :

Chapitre 3
Modèle circulaire

Chapitre 3
Clarifier les rôles et les modalités de collaboration